



Dans l'établissement de votre enfant

L'assistante sociale :

- Assure une présence régulière au sein de l'établissement.
- Reçoit les élèves individuellement à leur demande ou à celle d'un tiers (parents, membres de l'équipe éducative ou partenaires extérieurs).
- Peut se rendre à domicile à la demande de la famille ou avec son accord.
- Assure des fonctions de médiation.
- Participe aux différentes instances de concertation de l'établissement (cellule de veille, commission éducative, groupe de prévention du décrochage scolaire).
- Participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'action de prévention.
- S'inscrit dans le cadre d'un partenariat étroit avec les services de l'État, les collectivités territoriales et les autres acteurs de l'environnement social des élèves et de leur famille.

A travers ses missions, régies par la circulaire de 2017-055 du 23 mars 2017, son but est :

- assurer des conditions concourant à instaurer un climat scolaire serein et un cadre protecteur.
- Œuvrer, par une approche globale, à l'amélioration de la qualité de vie des élèves au plan social, familial, sanitaire, économique, culturel
- Contribuer à la réussite personnelle et scolaire du jeune au sein du système éducatif
- Accompagner les élèves dans la construction de leur parcours scolaire et dans l'acquisition de leur autonomie, en favorisant le développement de leurs compétences psychosociales.
- Conseiller les élèves et leurs familles pour favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non recours aux prestations. Concourir à l'activation des aides financières internes et externes à l'éducation nationale.
- Soutenir les parents dans l'exercice de leur fonction éducative.
- Informer tout en guidant vers l'autonomie.

Son bureau se trouve dans le bâtiment administratif (premier bâtiment à l'entrée de la cité scolaire).

La prise de rendez-vous se fait par téléphone 03 85 76 53 20 ou par mail : florence.boucheron@ac-dijon.fr